

VIVRE AVEC SON ANIMAL

À PRÉVOST



Vivre avec son animal

La Ville de Prévost est fière de fournir aux citoyens ce document d'information et de responsabilisation qui concerne tous les propriétaires de chiens et chats de même que les futurs acquéreurs d'animaux domestiques.

Cet outil fournit des conseils et de l'information sur des sujets clés concernant la sécurité et les actions à poser pour le bien-être de son animal de compagnie.

Un animal de compagnie est une responsabilité importante et il est primordial que les propriétaires d'animaux domestiques respectent et comprennent les besoins de ces derniers. De cette façon, animaux et citoyens cohabiteront en toute harmonie.



Une réglementation municipale pour une responsabilisation collective

La réglementation municipale vise à favoriser une saine cohabitation entre les citoyens et leurs compagnons à quatre pattes.

Les animaux domestiques désignent ceux qui vivent auprès de l'homme et dont l'espèce est, depuis longtemps, apprivoisée. Les chats et les chiens font donc ainsi partie de cette définition et sont régis par le règlement relatif aux animaux de la Ville de Prévost.

Dans un souci associé au bien-être de l'animal, le règlement met de l'avant des dispositions éthiques relatives aux animaux domestiques vivants sur le territoire de Prévost. C'est en axant sur les responsabilités que le gardien de l'animal doit avoir envers ce dernier que nous favorisons une cohabitation agréable dans la Ville de Prévost. Le règlement établit un certain nombre de règles de conduite et de civisme, assurant la sécurité des citoyens, la quiétude et la propriété de l'espace public.

Avoir un animal est une responsabilité à long terme qui engage le gardien à prendre soin de l'animal pour la durée de sa vie. Le propriétaire est responsable de l'être vivant qu'est son animal domestique et est garant de son bien-être et de sa sécurité.

Pour plus d'informations,
visitez le www.ville.prevost.qc.ca

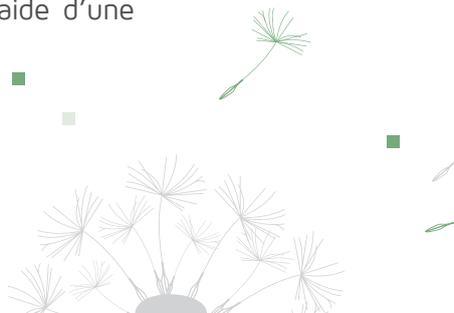


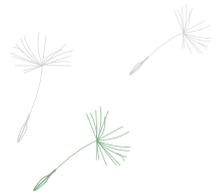


Engagements pour le bien-être de son animal

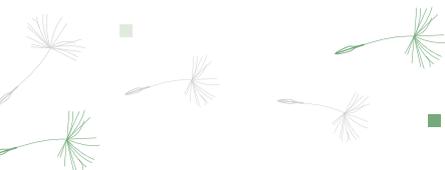
Un animal de compagnie est un être vivant sensible, qui nécessite des soins appropriés pour garantir son bien-être et pour combler ses besoins.

1. Mettre à la disposition de l'animal de l'eau potable et de la nourriture en quantité suffisante;
2. Garder son animal dans un lieu convenable, propre, adapté à sa taille et s'assurer que les installations ne sont pas susceptibles d'affecter sa sécurité et son bien-être;
3. Transporter son animal dans un véhicule approprié;
4. Assurer que l'animal reçoive les soins d'hygiène requis (le brosser, couper ses griffes, etc.);
5. Soumettre son animal à de bons traitements en tout temps;
6. Fournir des conditions de vie appropriées et une éducation adéquate renforçant les bons comportements;
7. Permettre à son animal d'effectuer de l'exercice en fonction de ses impératifs biologiques et ne pas soumettre l'animal à un exercice physique trop intense, susceptible de mettre sa vie en danger;
8. S'assurer qu'il ne trouble pas la paix d'autrui;
9. Faire stériliser son animal;
10. Enregistrer son animal et l'identifier à l'aide d'une médaille d'identification de la Ville;





- 11.** Proscrire l'utilisation de collier étrangleur ou à pics;
- 12.** Tenir son chien en laisse lorsqu'il sort de son domicile;
- 13.** Ne pas attacher son animal à un objet fixe, un arbre, un mobilier et le laisser sans surveillance;
- 14.** Empêcher son chat de sortir à l'extérieur lorsqu'il est dégriffé et non stérilisé ou encore si la température descend en bas de -12 degrés Celsius;
- 15.** Ramasser adéquatement et disposer les matières fécales dans une poubelle;
- 16.** Fournir un environnement sécuritaire et agréable adapté à ses besoins;
- 17.** S'assurer de la bonne santé de l'animal en lui permettant de recevoir les soins nécessaires;
- 18.** Cerner les comportements de son animal et tenter de les comprendre pour mieux évaluer ses besoins;
- 19.** Ne pas laisser son chien dans un véhicule ou un espace restreint;
- 20.** Ne pas faire preuve de cruauté envers l'animal et ne pas organiser, participer ou assister au déroulement d'un combat d'animaux, ni laisser son animal y participer, en l'entraînant à cet effet.





Pourquoi mon animal domestique doit-il porter une médaille ?

- Elle peut être lue par tous et permettre au citoyen qui retrouve l'animal de communiquer avec les responsables du contrôle animalier de la Ville qui pourront trouver le propriétaire et lui retourner son compagnon;
- La médaille identifie l'animal comme un chat ou un chien domestiqué, non errant. De cette façon, l'animal est moins susceptible de se faire adopter par une nouvelle famille;
- La médaille permet de répertorier le nombre d'animaux sur le territoire de Prévost;
- Pour certains animaux qui chassent, le bruit de la médaille fait fuir les proies et diminue donc le risque de transmission de parasites entre les animaux sauvages et les animaux domestiqués.

Le micropuçage peut être un complément approprié à la médaille, mais il ne la remplace pas;

L'identification par micropuçage

Le micropuçage est une méthode complémentaire à l'identification par médaille des animaux domestiques.

Le micropuçage est un procédé effectué par un vétérinaire. Ce dernier introduit une micropuce, approximativement de la taille d'un grain de riz, dans le cou de l'animal, à l'aide d'une aiguille. La mise en place de ce dispositif se fait très facilement, ne cause pratiquement pas de douleur chez l'animal et peut être effectué durant la stérilisation. L'implantation de la micropuce s'apparente à l'administration d'un vaccin et peut être exécutée sur les chiens et les chats de plus de 6 mois.

La micropuce renferme un code numérique identifiant l'animal et peut être lue par des lecteurs spécifiques en clinique vétérinaire. Le nom de l'animal, sa race, son historique de même que les coordonnées de son propriétaire y sont enregistrés.

Cette méthode d'identification permet aux animaux perdus d'être identifiés très facilement par un vétérinaire ou un contrôleur animalier : la micropuce est souvent qualifiée comme une méthode permanente d'identification puisqu'elle demeure en place toute la vie de l'animal, ne s'efface pas au cours des années et ne peut pas être perdue. Les données peuvent d'ailleurs être modifiées à n'importe quel moment dans la base de données par le gardien de l'animal lorsqu'il déménage ou change de numéro de téléphone, par exemple.

En 2013, la Humane Society à Winnipeg confirme que le micropuçage a permis la réduction de 25 % à 30 % des euthanasies grâce au retour de l'animal au gardien.



Stérilisation : un acte responsable

La stérilisation est un acte chirurgical pratiqué sur les animaux, sous anesthésie générale, par un médecin vétérinaire. Elle est fortement recommandée par les intervenants du secteur de la santé animale et consiste à empêcher les animaux de se reproduire en retirant leurs organes reproducteurs.

Chez le mâle, la stérilisation consiste à enlever les testicules (castration) et chez les femelles, plusieurs méthodes existent, dont la plus populaire qui est l'ablation du système reproducteur.

Quand ?

La stérilisation des chiens s'effectue entre 6 mois et 1 an, selon l'évolution de leur système et chez les chats, aux alentours de 6 mois.

Selon la Société d'assistance aux animaux du Canada, en moyenne par organisation de bien-être animal sondée, 42 chats sur un total de 226 confiés par leurs propriétaires à un refuge étaient stérilisés, soit 18,5%. Pour les chiens, la moyenne est de 42 sur 148, soit 28%.

Les avantages de la stérilisation



Chez les chiens

- Améliore le comportement de l'animal en le rendant plus docile ;
- Diminue les tendances de fugues et les promenades non autorisées ;
- Augmente l'espérance de vie de l'animal en prévenant certains problèmes de santé (tumeurs, infections) ;
- Supprime les saignements chez les chiennes (menstruations) ;
- Contrôle la population en limitant les portées indésirables (chez les chiens, une portée compte entre quatre et douze chiots) et diminue ainsi le nombre d'animaux qui ne trouvent pas une famille adoptive (euthanasies) ;
- Réduit le coût des licences (médailles).



Chez les chats

- Augmente l'espérance de vie de l'animal ;
- Contrôle la population féline en limitant les portées indésirables (chez les chats, une portée peut compter cinq ou six chatons et une chatte a environ trois à quatre portées par année). Cela diminue ainsi le nombre d'animaux qui ne trouvent pas une famille adoptive (euthanasies) ;
- Réduit le coût des licences (médailles) ;
- Évite les comportements indésirables pour le propriétaire et le voisinage, tels que les miaulements, le marquage, les vocalises des chattes, les fugues, l'errance, etc.

Il est évident que selon la race, le comportement et des facteurs biologiques, il se peut que ces caractéristiques ne s'appliquent pas toutes, ou en partie, à votre animal de compagnie.



L'acquisition d'un animal, un pensez-y bien !

L'acquisition d'un animal domestique ne représente pas une mince affaire. Il ne doit pas être adopté ou acheté sur un coup de tête. Adopter un animal de compagnie doit être un acte réfléchi et le futur gardien de l'animal doit avoir pris en considération plusieurs facteurs. Les animaux domestiques vivent en moyenne 10 à 15 ans, alors il s'agit d'un pensez-y bien.

Avant d'acquies un animal, le futur gardien doit :

- Évaluer le temps qu'il dispose pour prendre soin de l'animal;
- Regarder son budget et prévoir les coûts nécessaires liés aux soins de l'animal;
- Tenir compte des allergies de son entourage pour déterminer son choix;
- S'assurer qu'il a le droit de se procurer l'animal en fonction de son bail, s'il-y-a lieu, et vérifier la réglementation municipale (nombre d'animaux permis, par exemple);
- Regarder si ses conditions de vie sont stables et à long terme;
- Choisir un animal dont l'énergie et les besoins correspondent à son style de vie.

Visitez le site web sur les races de chiens :
www.trouvetonchien.com

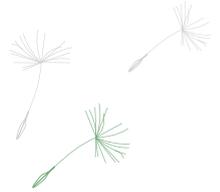




Quoi faire si mon animal souffre d'un coup de chaleur ?

Les animaux peuvent souffrir de coup de chaleur. Ce dernier peut survenir en moins de 5 minutes. En voiture, par exemple, en seulement 10 minutes, la température peut monter de plus de 10 degrés. Avec une température extérieure entre 15 et 20 degrés Celsius, la température intérieure d'un véhicule peut monter jusqu'au dessus de 45 degrés Celsius. D'ailleurs, un animal ne devrait pas être soumis à un effort physique important lorsque la température extérieure dépasse 22 degrés Celsius.

Si votre animal souffre d'un coup de chaleur, vous pourrez reconnaître les symptômes suivants : respiration rapide, faiblesse, gencive rouge foncé ou bleue, yeux vitreux, vomissements, diarrhée, manque d'équilibre, etc. Vous pouvez l'aider à retrouver son état normal en lui appliquant des serviettes humides sur la tête, le cou, le thorax, le ventre, les aisselles, lui faire boire de l'eau, le mouiller avec un liquide frais (non glacé) et faire osciller un ventilateur dans sa direction. Si son état s'aggrave ou persiste, continuez de lui administrer les soins en vous rendant **RAPIDEMENT** chez un vétérinaire.







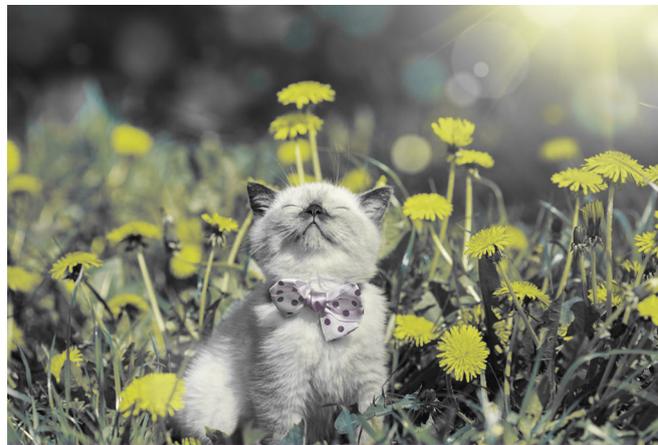
Quelques données physiologiques

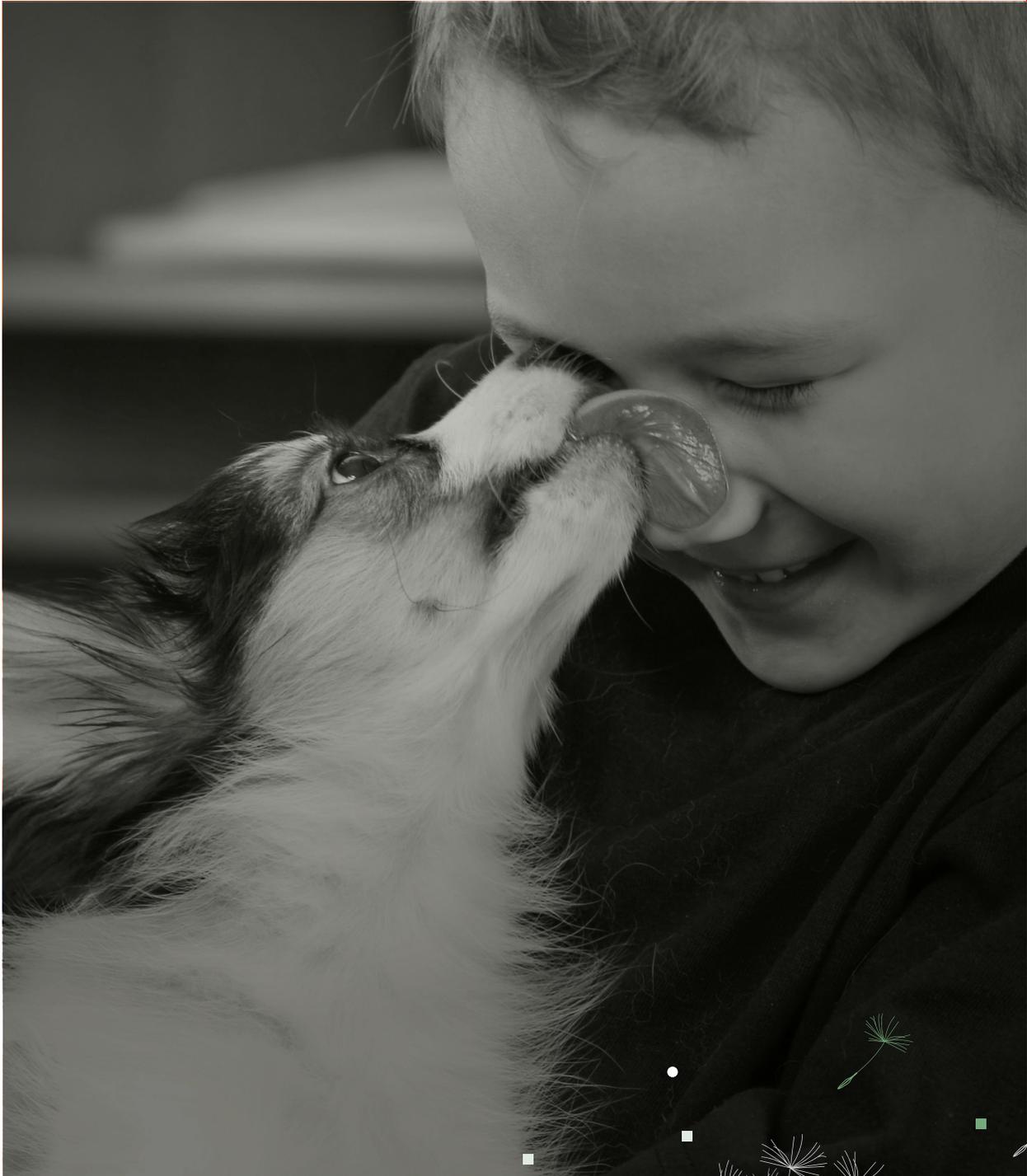
CHAT

Température rectale : 38 – 39 °C
Fréquence respiratoire : 24 - 42 / minute
Pulsations : 180 - 220 / minute
Durée de gestation : 60 - 67 jours
Puberté du mâle : vers 6 mois
Puberté de la femelle : vers 6 mois

CHIEN

Température rectale : 38 – 39 °C
Fréquence respiratoire : 10 - 30 / minute
Pulsations : 60 - 180 / minute
Durée de gestation : 58 - 63 jours
Puberté du mâle : vers 6 mois
Puberté de la femelle : 6 - 9 mois, selon les races.







Éducation canine

Afin de pouvoir avoir un comportement adéquat en société, votre animal doit bénéficier d'une éducation positive, qui renforce les bons comportements. Assurez-vous qu'il soit en contact avec d'autres animaux dès son jeune âge afin de favoriser une cohabitation saine en communauté. Vous pouvez également corriger certains comportements qui pourraient être gênants en faisant affaire avec un spécialiste du comportement animal.



Vermifuges

La prévention par le biais de vermifuges permet de protéger votre animal contre les parasites. Les vermifuges ne sont pas obligatoires et il est de la responsabilité du propriétaire de l'animal de décider si son animal a besoin ou non de vermifuges. Il s'agit cependant d'un acte de prévention important si votre animal est en contact avec d'autres animaux. Les vétérinaires peuvent vous informer sur le sujet.



La vaccination : un acte de prévention

Les vaccins aident à prévenir les infections ou à soulager les symptômes de la maladie, ou les deux. Éventuellement, si votre animal est exposé à la maladie, ses anticorps combattent rapidement le virus ou la bactérie. Il s'agit d'un acte préventif qui permet aux animaux d'interagir entre eux sans le moindre souci, et aux humains d'être protégés de maladies transmissibles de l'animal à l'homme comme la rage.

Les vaccins ne sont pas essentiels pour tous les animaux. C'est à vous de juger si oui ou non vous désirez administrer les différents vaccins à votre animal en prenant en considération son mode de vie de même que vos valeurs. Votre vétérinaire est d'ailleurs votre meilleur conseiller en matière de soins préventifs pour votre compagnon.

Foire aux questions

Quoi faire si je perds mon animal ?

En cas de perte, vous devez communiquer avec l'organisation qui prend en charge le contrôle animalier à Prévost. Si votre animal ne se trouve pas à cet endroit, il est important de préparer des affiches annonçant que vous le recherchez, avec sa photo et vos coordonnées, et de les disposer dans des espaces publics et commerciaux qui l'autorisent.

Quoi faire si je trouve un animal ?

Vérifiez si l'animal possède une médaille. Si oui, contactez l'organisation ou le vétérinaire identifié sur la médaille. Si l'animal ne porte pas de médaille, contactez le contrôle animalier de la Ville qui pourra vérifier les informations relatives à cet animal.

Que faire lorsque le propriétaire d'un animal ne respecte pas la réglementation en vigueur ?

Visitez le site web de la Ville de Prévost pour obtenir la réglementation applicable. Signalez au contrôle animalier toute problématique ou danger potentiel.

Où puis-je avoir de l'aide si je m'occupe de chats errants ?

Contactez la Ville de Prévost qui vous référera à l'organisme qui dessert le territoire prévostois.

Tout citoyen doit respecter les législations relatives aux animaux, y incluant le règlement municipal en vigueur à Prévost. Visitez le www.ville.prevast.qc.ca, pour plus de détails.



